PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 3 juin 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Est également présente :
Maître Danielle Simard, directrice générale par intérim et greffière

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

1.2 Adoption des procès-verbaux.

i. Séance ordinaire du 6 mai 2019.

1.3 Appuis financiers et demandes diverses.

i. Activité de financement de L'Ordre Loyal des Moose loge 1607 de La Prairie - Souper spaghetti.

ii. Demande de partenariat / résidence de l'auteure Geneviève Blouin.

1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.

1.5 Approbation de la grille tarifaire - Transport Adapté de la Rive-Sud Ouest (TARSO).

1.6 Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées - 1er au 7 juin 2019, et nomination d'un ambassadeur des personnes handicapées pour la Ville de La Prairie.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

3.1 Adoption du règlement numéro 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires et remplaçant le règlement 1231-M.

3.2 Adoption du règlement numéro 1252-07 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1252 afin de:

- modifier l'article 21;
- modifier l'article 26;
- modifier l'article 47;
- modifier l'article 49.

4. OCTROI DE CONTRATS

4.1 Octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison de deux véhicules pour le Service de sécurité incendie.

4.2 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne basculante et équipements à neige.

4.3 Octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'un véhicule électrique pour le Service des travaux publics et du génie.

4.4 Octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison de matériel électrique pour l'éclairage de la salle de couture au Centre multifonctionnel Guy-Dupré.

4.5 Cession de contrat et autorisation de signature - Pavage de grandes surfaces, bris d'aqueduc et ajustement de puisards / regards - TP-19-102.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

6.2 Remplacement de trois pompes sanitaires submersibles - Autorisation de dépenses au fonds de roulement.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 Demande de nomination de Me Magali Lechasseur à titre de juge de paix.

7.2 Autorisation de signature - Entente avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour la tenue de l'activité « EauFamille ».

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

8.1 Autorisation de vente d'alcool dans le cadre d'un tournoi de balle-molle au parc Émilie-Gamelin.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Embauche d'un coordonnateur au développement économique.

9.2 Démission au poste de directeur général.

9.3 Mise à jour de la grille salariale des employés saisonniers pour l'année 2019.

9.4 Modification de la résolution 2019-01-019 - Date d'entrée en fonction du directeur du Service de sécurité incendie.

9.5 Modification de la résolution 2019-05-169 - Embauche d'un contremaître parcs, horticulture et environnement au Service des travaux publics et du génie.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Rapport d'activités 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

10.2 Autorisation de fermeture d'une voie de circulation du boulevard Saint-José pour une activité à l'école de la Magdeleine.

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1 Dépôt du procès-verbal des séances tenues par le comité consultatif d'urbanisme le 3 et le 15 avril 2019.

12.2 Dérogations mineures.

i. Dérogation mineure numéro 2019-010 relative à un projet d'agrandissement résidentiel au 10, rue des Pivoines - Lot 2 264 462 du cadastre du Québec.

ii. Dérogation mineure numéro 2019-042 relative à certaines marges au 220, rue de l'Argile - Lot 3 899 670 du cadastre du Québec.

iii. Dérogation mineure numéro 2019-036 relative à un projet d'affichage commercial au 26, boulevard Taschereau - Lot 1 917 348 du cadastre du Québec - Industrielle Alliance.

12.3 PIIA.

i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 1er mai 2019.

12.4 Autorisation - Présence d'un restaurant ambulant sur le site d'un commerce de la Ville.

13. VARIA

14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-06-182

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-06-183

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2019-06-184

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE L'ORDRE LOYAL DES MOOSE LOGE 1607 DE LA PRAIRIE – SOUPER SPAGHETTI

ATTENDU que l'Ordre Loyal des Moose, loge 1607 de La Prairie, organise, à titre d'activité de financement, un souper spaghetti, lequel aura lieu le 14 juin prochain;

ATTENDU que le coût du billet est de 20 $;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister au souper spaghetti organisé au profit de l'Ordre Loyal des Moose loge 1607 de La Prairie, les frais et dépenses que les membres du conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier par intérim a été émis.

ADOPTÉE

2019-06-185

DEMANDE DE PARTENARIAT / RÉSIDENCE DE L'AUTEURE GENEVIÈVE BLOUIN

ATTENDU la demande de l'auteure Geneviève Blouin, résidente de La Prairie, laquelle sollicite le partenariat de la bibliothèque Léo-Lecavalier pour un projet de résidence de création et de médiation artistique;

ATTENDU que le projet serait réalisé entre septembre et décembre 2019 et qu'il s'articulerait en trois volets, soit la rédaction d'un roman mosaïque, qu'une partie de cette rédaction serait faite devant public à la bibliothèque et la présentation d'ateliers d'écriture;

ATTENDU que madame Blouin a fait une demande de subvention de 8 000 $ au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que selon les exigences du CALQ, le partenaire local du projet, soit la bibliothèque Léo-Lecavalier, doit financer 20% du montant total et que cette aide peut être sous forme de prêt de locaux et de matériel;

ATTENDU que madame Blouin souhaite utiliser gratuitement les locaux et équipements de la bibliothèque dans le cadre de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de l'auteure Geneviève Blouin en lui fournissant, sans frais, tout le support logistique pour la conduite de son projet de résidence de création à la bibliothèque Léo-Lecavalier, incluant le prêt d'un local et de matériel.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier par intérim a été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l’article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale par intérim dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2019-06-186

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE - TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RIVE-SUD OUEST (TARSO)

ATTENDU que le Conseil d'administration de Transport Adapté de la Rive-Sud Ouest (TARSO) a adopté la résolution 2019-023 concernant la grille tarifaire qui entrera en vigueur le 1er juillet 2019;

ATTENDU que le conseil municipal, en vertu de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports*, doit fixer par résolution les différents tarifs pour le transport des usagers, selon des catégories qu'il détermine;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la grille tarifaire de TARSO, ci-dessous, pour le service de transport adapté, laquelle entrera en vigueur le 1er juillet 2019 :

TARSO - Grille tarifaire (au 1er juillet 2019)

Destination	**Tarif régulier**	**Tarif réduit** (65 ans et +)	**Tarif étudiant** (preuve d'inscription scolaire)
Unitaire dans le réseau TARSO	4,50 $	3,50 $	3,50 $
Couronne Sud Longueuil / Brossard Longueuil / St-Lambert Longueuil / Greenfield Park Longueuil / Métro Châteauguay	9,50 $	8,50 $	8,50 $
Montréal Métropolitain	10,50 $	9,50 $	9,50 $
Passe mensuelle TARSO (Territoire Tarso seulement)	114,00 $	85,50 $	85,50 $
TRAM 4 (La Prairie)	151,00 $	90,50 $	121,00 $
TRAM 5 (Delson, Candiac, St-Constant, Ste-Catherine, St-Philippe)	173,00 $	104,00 $	138,00 $
Livret de 20 billets / 0,50 $	8,75 $		
Livret de 20 billets / 2,00 $	34,75 $		
Livret de 10 billets / 5,00 $	43,25 $		

ADOPTÉE

2019-06-187

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES – 1er AU 7 JUIN 2019, ET NOMINATION D'UN AMBASSADEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR LA VILLE DE LA PRAIRIE

ATTENDU qu'en octobre 1996, l'Office des personnes handicapées du Québec décidait de consacrer une semaine entière à la sensibilisation de la population québécoise à la participation sociale des personnes handicapées;

ATTENDU que suite à cette première expérience qui s'est avérée positive, le succès, attribuable à l'implication des milieux associatif, patronal et syndical de même qu'à celle des ministères et organismes gouvernementaux, s'est répété et a pris de l'ampleur d'une année à l'autre;

ATTENDU que la Ville de La Prairie souhaite proclamer, sur son territoire, cette semaine québécoise des personnes handicapées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie proclame Semaine québécoise des personnes handicapées la semaine du 1er au 7 juin 2019.

DE NOMMER monsieur Michel Bergeron ambassadeur des personnes handicapées pour la Ville de La Prairie, pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-06-188

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1440-M EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1231-M

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019;

ATTENDU l'avis de motion 2019-05 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019;

ATTENDU que le règlement numéro 1440-M a pour objet de remplacer le règlement numéro 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires et ses amendements, et ce, afin de l'arrimer au nouveau règlement sur la gestion contractuelle de la Ville. Plus particulièrement, il a les objectifs suivants :

- d'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires que les délégataires de la Ville doivent suivre;
- de déléguer à certains délégataires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer certains contrats dans les limites précisées;
- d'établir les règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que les dépenses soient dûment autorisées après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires;
- d'établir les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires à suivre;
- de s'appliquer à toute affectation de crédits imputable aux activités financières ou d'investissement de l'exercice courant que le conseil peut adopter par résolution ou par règlement.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1440-M

EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1231-M

ADOPTÉE

2019-06-189

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1252

ATTENDU la présentation et l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019;

ATTENDU l'avis de motion 2019-06 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2019;

ATTENDU que le règlement numéro 1252-07 a pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats afin :

- de faire référence au règlement décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie en vigueur, plutôt qu'à un montant;
- d'assujettir à l'obtention d'un permis d'opération cadastrale, une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil;
- d'assujettir les travaux relatifs à la modification d'un terrain vacant tel que l'ajout de gravier, le nivellement, etc. aux dispositions relatives aux certificats d'autorisation pour l'aménagement de terrain;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-07

AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1252 AFIN DE:

- modifier l'article 21;
- modifier l'article 26;
- modifier l'article 47;
- modifier l'article 49.

ADOPTÉE

2019-06-190

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX VÉHICULES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture et la livraison de deux véhicules pour le Service de sécurité incendie;

ATTENDU que cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Ste-Marie Automobiles ltée	94 978,55 $
Brossard Chevrolet Buick GMC inc.	96 326,06 $

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 90 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et la livraison de deux véhicules pour le Service de sécurité incendie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ste-Marie Automobiles ltée, aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 94 978,55 $, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TP-19-113, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1434-E (IN1703).

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier par intérim a été émis.

ADOPTÉE

2019-06-191

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES AVEC BENNE BASCULANTE ET ÉQUIPEMENTS À NEIGE

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne basculante et équipements à neige;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	**Montant camion**	**Option: Montant vente 2 véhicules en échange**	**Montant total (incluant les taxes)**
Globocam Rive-Sud S.E.C.	295 596,13 $	20 120,63 $	275 475,50 $
Équipements Lourds Papineau inc.	295 484,60 $	17 246,25 $	278 238,35 $
Garage Laguë ltée	300 084,75 $	12 647,25 $	287 437,50 $

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 250 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un camion 6 roues avec benne basculante et équipements à neige au plus bas soumissionnaire conforme, soit Globocam Rive-Sud S.E.C., au prix forfaitaire soumissionné de 295 596,13 $, moins un montant de 20 120,63 $ représentant l'option retenue, soit la vente de deux véhicules en échange, le tout, pour un total de 275 475,50 $, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TP-19-114, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1434-E (TP1306).

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier par intérim a été émis.

ADOPTÉE

2019-06-192

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

ATTENDU que la Ville a procédé par demande de prix avec mise en concurrence, auprès de deux fournisseurs, afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et la livraison d'un véhicule électrique de marque Chevrolet Bolt EV 2019, pour le Service des travaux publics et du génie;

ATTENDU qu'en respect de son règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle et de sa politique d'approvisionnement, la Ville utilise des mesures afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	**Montant (incluant les taxes) et incluant le rabais gouvernemental de 13 000 $**
Ste-Marie Automobiles ltée	37 991,41 $
Brossard Chevrolet Buick GMC inc.	39 879,02 $

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 42 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et la livraison d'un véhicule électrique de marque Chevrolet Bolt EV 2019 pour le Service des travaux publics et du génie, au plus bas soumissionnaire, soit Ste-Marie Automobiles ltée, au prix forfaitaire soumissionné, soit 37 991,41 $ taxes incluses et incluant également le rabais gouvernemental de 13 000 $. La demande de prix TP-19-118, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1400-E (TP1603).

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier par intérim a été émis.

ADOPTÉE

2019-06-193

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA SALLE DE COUTURE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL GUY-DUPRÉ

ATTENDU que la Ville a procédé par demande de prix avec mise en concurrence, auprès de deux fournisseurs, afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et la livraison de matériel électrique pour l'éclairage de la salle de couture au Centre multifonctionnel Guy-Dupré;

ATTENDU qu'en respect de son règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle et de sa politique d'approvisionnement, la Ville utilise des mesures afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Wesco Distribution Canada LP	26 154,51 $
Lumen division de Sonepar Canada inc.	26 728,47 $

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 36 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et la livraison de matériel électrique pour l'éclairage de la salle de couture au Centre multifonctionnel Guy-Dupré, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Wesco Distribution Canada LP, aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 26 154,51 $, taxes incluses. La demande de prix TP-19-117, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1434-E (GE1901).

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier par intérim a été émis.

ADOPTÉE

2019-06-194

CESSION DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE - PAVAGE DE GRANDES SURFACES, BRIS D'AQUEDUC ET AJUSTEMENT DE PUISARDS / REGARDS - TP-19-102

ATTENDU que la Ville a octroyé un contrat pour le pavage de grandes surfaces, bris d'aqueduc et ajustement de puisards / regards à l'entreprise Pavage du Haut-Richelieu inc. en vertu de la résolution numéro 2019-03-071, adoptée lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

ATTENDU que l'entreprise Pavage du Haut-Richelieu (cédant) a cédé son achalandage à l'entreprise Pavage HR inc. (cessionnaire);

ATTENDU que le cédant désire céder, transférer et accorder au cessionnaire tout droit, titre et intérêt détenus par le cédant eu égard audit contrat et que conséquemment, le cessionnaire sera le titulaire de tous tels droits, titres et intérêts;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la cession du contrat de pavage de grandes surfaces, bris d'aqueduc et ajustement de puisards / regards au cessionnaire, Pavage HR inc.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville ladite cession de contrat ainsi que tout autre document y afférent.

ADOPTÉE

2019-06-195

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 31 mai 2019 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 2 203 279,01 $ pour les activités financières, de 1 658 222,68 $ pour les activités d'investissement et de 1 449 608,99 $ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier par intérim à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2019-06-196

REMPLACEMENT DE TROIS POMPES SANITAIRES SUBMERSIBLES - AUTORISATION DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier par intérim à emprunter une somme de 27 700 $ au fonds de roulement aux fins d'effectuer le paiement pour le remplacement de trois pompes sanitaires submersibles.

Cette somme sera remboursée sur un terme de cinq ans à compter de 2020.

ADOPTÉE

2019-06-197

DEMANDE DE NOMINATION DE ME MAGALI LECHASSEUR À TITRE DE JUGE DE PAIX

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2019-05-165, adopté le 6 mai 2019, Me Magali Lechasseur, avocate, a été nommée greffière suppléante à la Cour municipale de la Ville de La Prairie;

ATTENDU qu'il y a lieu pour Me Lechasseur d'être nommée juge de paix;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministre de la Justice du Québec que Me Magali Lechasseur, avocate, soit nommée juge de paix.

ADOPTÉE

2019-06-198

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT POUR LA TENUE DE L'ACTIVITÉ « EAUFAMILLE »

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour l'activité « EauFamille », qui se tiendra le 13 juillet prochain.

ADOPTÉE

2019-06-199

AUTORISATION DE VENTE D'ALCOOL DANS LE CADRE D'UN TOURNOI DE BALLE-MOLLE AU PARC ÉMILIE-GAMELIN

ATTENDU la demande adressée par monsieur Benoit Hugron, résident de La Prairie et membre de l'équipe de balle-molle « La menuisière », afin d'obtenir l'autorisation de vendre des boissons alcooliques et alcoolisées dans le cadre du tournoi de balle-molle qui se tiendra du 19 au 21 juillet 2019 au parc Émilie-Gamelin;

ATTENDU que ledit tournoi est sanctionné par Softball Québec et fait partie des tournois Grand Chelem C - section les deux rives;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'équipe de balle-molle La Menuisière à vendre des boissons alcooliques et alcoolisées sur le site du parc Émilie-Gamelin dans le cadre du tournoi de balle-molle qui se tiendra du 19 au 21 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'obtention du permis à être émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs ou son représentant à signer le formulaire de permis de réunion requis, le cas échéant, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-06-200

EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

DE CRÉER un poste cadre portant le titre de coordonnateur au développement économique.

D'EMBAUCHER monsieur Thierry Pépin, à titre de coordonnateur au développement économique, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur général

Date prévue d'entrée en fonction: 25 juin 2019 et il sera soumis à une période d'essai de 6 mois

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier par intérim a été émis.

ADOPTÉE

2019-06-201

DÉMISSION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Joël Bélanger au poste directeur général, sa dernière journée de travail à ce titre étant le 31 mai 2019.

DE REMERCIER monsieur Bélanger pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2019-06-202

MISE À JOUR DE LA GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU la hausse du salaire minimum au Québec, de 12,50 $ / heure, depuis le 1er mai 2019;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'ADOPTER la grille salariale d'employés saisonniers pour l'année 2019 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier par intérim a été émis.

ADOPTÉE

2019-06-203

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2019-01-019 - DATE D'ENTRÉE EN FONCTION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution numéro 2019-01-019 afin de remplacer, dans la conclusion, la date prévue d'entrée en fonction pour le 22 janvier 2019.

ADOPTÉE

2019-06-204

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2019-05-169 - EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE PARCS, HORTICULTURE ET ENVIRONNEMENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution numéro 2019-05-169 intitulée « Embauche d'un contremaître parcs, horticulture et environnement au Service des travaux publics et du génie » afin de remplacer, dans la conclusion, la date prévue d'entrée en fonction pour le 13 mai 2019.

ADOPTÉE

Grille salariale 2019 (PROJET)
Période estivale
Service des loisirs

Poste	Progression salariale selon le nombre d'années d'affectation au poste	Salaires 2019 (au 1er mai)
Coordonnateur - Programmes estivaux	Salaire unique	26.72 $
Ateliers divers: terrains de jeux, programme adolescents, camps de jour, service de garde, etc.		
Sauveteur-chef	1ère année d'embauche 2ième année d'embauche 3ième année d'embauche	17.46 $ 18.18 $ 18.73 $
Chef d'équipe - Accompagnement **Chef d'équipe - Camp de jour** **Chef d'équipe - Service de garde** **Chef d'équipe - Terrains de jeux (Parc-courir)** **Chef d'équipe - Programme adolescents**	1ère année d'embauche 2ème année d'embauche 3ème année d'embauche	20.31 $ 21.19 $ 22.06 $
Coordonnateur - Événements **Coordonnateur - Patinoires extérieures** **Coordonnateur - Jeudis du Vieux La Prairie** **Assistant sauveteur - Chef**	1ère année d'embauche 2ième année d'embauche 3ième année d'embauche	16.13 $ 16.72 $ 17.30 $
Moniteur: camp de jour, accueil du service de garde, service de garde, terrains de jeux (Parc-courir), programme adolescents, patinoires, évènements, etc.)	1ère année d'embauche 2ième année d'embauche 3ième année d'embauche	13.00 $ 13.55 $ 14.15 $
Moniteur ressource **Sauveteur**	1ère année d'embauche 2ème année d'embauche 3ème année d'embauche	13.34 $ 14.01 $ 14.62 $
Accompagnateur spécialisé (enfants handicapés)	1ère année d'embauche 2ème année d'embauche 3ème année d'embauche	14.84 $ 15.12 $ 15.40 $
Accompagnateur (ateliers préscolaires)	1ère année d'embauche 2ème année d'embauche 3ème année d'embauche	14.84 $ 15.12 $ 15.40 $
Piscine		
Assistant sauveteur	Salaire unique	13.00 $
Patin libre		
Caissier - Patinoire intérieure	1ère année d'embauche 2ème année d'embauche 3ème année d'embauche	12.92 $ 13.04 $ 13.75 $
Appariteur		
Appariteur - Écoles	1ère année d'embauche 2ième année d'embauche	12.96 $ 13.05 $
Mini-Basket, petits sportifs, etc.		
Animateur	1ère année d'embauche 2ème année d'embauche 3ème année d'embauche	23.17 $ 23.94 $ 24.72 $
Atelier préscolaire		
Éducateur préscolaire	Salaire unique	28.48 $
Peinture à l'huile, piano		
Professeur	Salaire unique	27.56 $
Heure du conte		
Animateur - Heure du conte	Salaire unique	21.79 $
Service à la clientèle		
Préposé à l'accueil	Référence: Annexe H de la convention collective des cols blancs	
Entretien		
Préposé à l'entretien	Référence: Annexe I de la convention collective des cols bleus	

Augmentation du salaire minimum de 12.00 $ à 12.50 $ au 1er mai 2019.
Augmentation du salaire minimum de 0.50 $ appliqué aux salaires de 2018.

Légende

- Correction salariale en vertu de la Loi sur l'équité salariale en 2017 - aucune augmentation en 2018 et 2019
- Ajustement salarial de 0.50 $ sur le salaire 2018
- Aucune augmentation pour 2019

Dernière mise à jour le 15 février 2019
Service des ressources humaines

"Ceci est le document annexé à la résolution 2019-06-202 pour en faire partie intégrante."

2019-06-205

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de la Ville de La Prairie doit transmettre annuellement un rapport d'activités sur les actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon;

ATTENDU qu'il a été convenu que le rapport d'activités serait compilé par année, soit du 1er janvier au 31 décembre;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le rapport d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville à transmettre à la MRC de Roussillon ledit rapport d'activités.

ADOPTÉE

2019-06-206

AUTORISATION DE FERMETURE D'UNE VOIE DE CIRCULATION DU BOULEVARD SAINT-JOSÉ POUR UNE ACTIVITÉ À L'ÉCOLE DE LA MAGDELEINE

ATTENDU la demande de l'école La Magdeleine concernant la fermeture d'une voie de circulation sur le boulevard Saint-José pour la tenue d'une course, le 20 juin 2019, entre 9 h et 14 h;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture d'une voie de circulation sur le boulevard Saint-José, entre 9 h et 14 h, le 20 juin 2019, pour la course organisée par l'école de la Magdeleine, le tout tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics et du génie, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'à EXO - Secteur Le Richelain, à titre d'information

ADOPTÉE

"Ceci est le document annexé à la résolution 2019-06-206 pour en faire partie intégrante."

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES TENUES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 3 ET LE 15 AVRIL 2019

Les membres du conseil prennent connaissance de ces procès-verbaux, qui seront déposés aux archives de la Ville.

2019-06-207

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-010 RELATIVE À UN PROJET D'AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL AU 10, RUE DES PIVOINES - LOT 2 264 462 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 10, rue des Pivoines (lot 2 264 462 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à autoriser la construction d'un garage attaché à la résidence existante avec une largeur extérieure de 3,07 mètres au lieu de 3,6 mètres tel que prévu à l'article 145 du règlement de zonage numéro 1250, le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, daté du 18 avril 2019. Si acceptée, la dérogation sera de l'ordre de 0,53 mètre.

ATTENDU la recommandation 2019-038 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 1er mai 2019;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-06-208

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-042 RELATIVE À CERTAINES MARGES AU 220, RUE DE L'ARGILE - LOT 3 899 670 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 220, rue de l'Argile (lot 3 899 670 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme l'implantation d'une construction existante de type unifamiliale en structure isolée à 7,89 mètres d'une ligne arrière de terrain au lieu de 8 mètres et à 1,82 mètre de la ligne latérale droite du terrain au lieu de 2 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone H-451 du règlement de zonage numéro 1250, le tout tel que montré au plan joint au certificat de localisation préparé par Frédéric Belleville, arpenteur-géomètre, daté du 20 décembre 2018.

ATTENDU la recommandation 2019-047 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 1er mai 2019;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-06-209

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-036 RELATIVE À UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL AU 26, BOULEVARD TASCHEREAU - LOT 1 197 348 DU CADASTRE DU QUÉBEC - INDUSTRIELLE ALLIANCE

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 26, boulevard Taschereau (lot 1 197 348 du cadastre du Québec - Industrielle Alliance);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme l'installation de deux enseignes lumineuses posées à plat, d'une superficie de 8,48 mètres carrés au lieu de 6,54 mètres carrés, tel que prévu à l'article 1084 du règlement de zonage numéro 1250, le tout tel que montré au plan d'affichage préparé par Posimage, daté du 25 février 2019. Si acceptée, la dérogation sera de l'ordre de 1,94 mètre carré.

ATTENDU la recommandation 2019-043 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 1er mai 2019;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-06-210

APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 1er MAI 2019

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro de règlement	Adresse	Matricule
2019-039	2019-032	1251	185, boulevard Taschereau (*Bàcaro Pizzeria*)	0530-88-1638
2019-040	2019-033	1251	1205, rue de Guise (*Produits Forestiers Avantages inc.*)	0528-36-1749
2019-041	2019-034	1251	110, rue Beaulac	0531-86-6559
2019-042	2019-035	1251	26, boulevard Taschereau (*Industrielle Alliance*)	0631-17-0491
2019-044	2019-037	1251	185, boulevard Taschereau (*Bàcaro Pizzeria*)	0530-88-1638
2019-045	2019-038	1251	400, rue du Moissonneur	0728-37-8551
2019-046	2019-041	1251	950, boulevard des Prés-Verts - local 130 (*Blackburn Athlétique*)	0729-76-5905

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 1er mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-06-211

AUTORISATION - PRÉSENCE D'UN RESTAURANT AMBULANT SUR LE SITE D'UN COMMERCE DE LA VILLE

ATTENDU que Cascades Golf La Prairie fêtera son 30e anniversaire cet été;

ATTENDU que pour l'occasion et afin de remercier sa fidèle clientèle, il désire organiser plusieurs activités festives et rassembleuses au cours de la saison estivale 2019, soit entre les mois de juin et septembre;

ATTENDU qu'il souhaite, entre autres, organiser cinq ou six 5 à 7 « Bouffe de rue », sur son terrain, en invitant à ces occasions des restaurants ambulants;

ATTENDU qu'un seul restaurant ambulant à la fois sera invité;

ATTENDU que les restaurants ambulants seront installés sur son terrain privé, plus spécifiquement dans le stationnement du commerce;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2.7.1 du règlement numéro 1098-M concernant la paix, l'ordre public et le bien-être général, une résolution du conseil est nécessaire pour permettre d'opérer un restaurant ambulant sur le territoire de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la présence d'un restaurant ambulant dans le stationnement du commerce Cascades Golf La Prairie, à cinq ou six reprises au cours de la saison estivale 2019, pour chacun de ses 5 à 7 « Bouffe de rue », organisés dans le cadre des festivités entourant son 30e anniversaire.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2019-06-212

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 25

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire	**Me Danielle Simard, directrice générale par intérim et greffière**